

# Arrêté fédéral

## sur l'engagement de l'armée en service d'appui au profit du canton des Grisons dans le cadre des mesures de sécurité relatives au World Economic Forum (WEF) de Davos du 21 au 25 janvier 2004

du 15 décembre 2003

---

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,*

vu l'art. 70, al. 2, de la loi fédérale du 3 février 1995 sur l'armée et l'administration militaire<sup>1</sup>,

vu le message du Conseil fédéral du 29 octobre 2003<sup>2</sup>,

*arrête:*

### **Art. 1**

L'engagement de l'armée en service d'appui pour la protection du World Economic Forum 2004 (WEF 04) de Davos est approuvé.

### **Art. 2**

Le service d'appui durera au plus du 18 au 27 janvier 2004.

### **Art. 3**

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

Conseil des Etats, 8 décembre 2003

Le président: Fritz Schiesser  
Le secrétaire: Christoph Lanz

Conseil national, 15 décembre 2003

Le président: Max Binder  
Le secrétaire: Ueli Anliker

<sup>1</sup> RS 510.10

<sup>2</sup> FF 2003 6763

